

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 16/03/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 6

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Eric SURMONT

Votants : 8

Représentés : Céline PROUTEAU par Albane ANCELIN, Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés :

Absents : Thierry SMAGUINE, Méline JEAN, Frédéric WIECZOREK, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT

DLIB_2023_14_B - Objet : ANNULE ET REMPLACE approbation PV du conseil du 8 février 2023

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès verbal du Conseil Syndical du 8 février 2023 avec les remarques suivantes.

A la demande de madame Ancelin Albane, vice présidente:

delib 2023.02 composition du conseil syndical:

-préciser "vu la démission des délégués titulaires et suppléants de la commune de maisoncelles en brie" en lieu et place de "vu la démission des délégués titulaires et suppléants du sirp glm".

-préciser "le syndicat est administré par un conseil syndical composé pour chaque commune membre de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants..." en lieu et place de "le syndicat est administré par un conseil syndical composé de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants"

-correction : le conseil syndical est donc composé de neuf délégués titulaires et de neuf délégués suppléants

préciser "par suite de la nomination des nouveaux membres du conseil syndical pour la commune de Maisonnelles en Brie, la composition du conseil syndical est la suivante" annule et

remplace "considérant qu'il est nécessaire d'élire les nouveaux membres du conseil syndical du sirp glm"

delib 2023.03 élection du président:

-préciser "Cédric Thomas seul candidat, nombre de voix contre 0, nombre d'abstention 0"

delib 2023.04 élection des deux vices président:

-préciser "Albane Ancelin seule candidate au poste de 1ere vice présidente,nombre de voix contre 0, nombre d'abstention 0"

"Yves Brodard seul candidat au poste de 2eme vice président, nombre de voix contre 0, nombre d'abstention 0"

delib 2023.05 élection du secretaire:

- préciser "Thierry Smaguine seul candidat, nombre de voix contre 0, nombre d'abstention 0"

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Benjamin BIERNAT
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11 avril 2023
et publié ou notifié
le 15 avril 2023.



RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 077-257703363-20230328-DLIB_2023_14_B-DE